

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE REPORTAGE SUR LES MANIFESTATIONS CONTRE LA CHASSE
AUX LOUPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour signaler à la Chambre une affaire qui inquiète sérieusement mes électeurs et d'autres Canadiens du nord du Canada.

Nous, des régions nordiques, avons pitié de ceux qui, pour une raison ou une autre, doivent vivre et travailler dans les jungles de béton du Sud. Nous éprouvons même de la compassion et de la sympathie pour ceux qui, à l'occasion, répriment leur instinct grégaire et s'aventurent ailleurs au Canada pour lancer des croisades en faveur de l'équilibre écologique sous les étendards du romancier Farley Mowatt.

C'est pourquoi je me préoccupe surtout de la façon dont la société Radio-Canada dépeint les événements quand le public se porte à la défense des phoques ou, plus récemment, des loups. En prévision d'une manifestation contre la chasse aux loups dans le nord de la Colombie-Britannique, dix employés des réseaux anglais et français de la télévision d'État sont arrivés à Fort Nelson bien avant le groupe de cinq protestataires, manifestement pour monter l'incident de toutes pièces plutôt que pour en faire un reportage.

On se sert de mes électeurs de Fort Nelson et de Fort St. John pour amener le public contre les programmes du gouvernement destinés à protéger la faune et les animaux domestiques contre les loups envahissants. Il semble que les fonds ne manquent pas, car les journalistes ont les moyens d'affréter des hélicoptères et d'autres appareils afin de dramatiser le moindre geste des protestataires.

Étant donné que les journalistes se complaisent dans le reportage tendancieux d'incidents de ce genre, le ministre des Communications (M. Fox) serait bien avisé de réexaminer le mandat de Radio-Canada afin de s'assurer que l'intérêt national et . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES, DES
SCIENTIFIQUES ET DES INGÉNIEURS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le comité des

parlementaires, des scientifiques et des ingénieurs, connu sous le sigle anglais COPSE, a été établi afin de faciliter les relations entre les parlementaires et le monde des sciences et du génie. Il organise des séances d'information à l'heure du déjeuner le deuxième mardi de chaque mois sur des questions qui intéressent les scientifiques et les parlementaires. On épargne le plus possible à cet auditoire varié le jargon technique difficile à comprendre. Des travailleurs chevronnés du domaine scientifique sont les orateurs invités.

Seule une poignée de parlementaires ont une formation scientifique, et, pourtant, nous vivons à une époque sans précédent de changement technique et informatique qui, dans l'espace d'une génération, aura un effet révolutionnaire sur la société canadienne. Les députés ont l'occasion de se mettre au courant, dans les domaines des sciences, de la médecine et de la technologie, des progrès qui transforment les modes de vie, les habitudes de travail et les rapports économiques de tous les Canadiens. La tâche du Parlement est de préparer le terrain à ce changement.

En attendant la formation d'un comité parlementaire permanent des sciences et de la technologie, les réunions mensuelles du COPSE constituent une tribune précieuse qui permet aux députés de se mettre au fait des questions qui influent sur la vie de tous ceux qu'ils représentent. Je regrette que si peu de députés appuient cette initiative du COPSE qui vise à aider notre pays à se tailler une place dans notre monde de la technologie et de l'information.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE SUR LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, nous avons entendu et lu une foule de révélations depuis quelques jours au sujet d'une machination ourdie au cabinet du premier ministre (M. Trudeau) pour recueillir des renseignements de nature personnelle sur le chef de l'opposition (M. Mulroney) à la seule fin de tenter de le déconsidérer. Contrairement à tout autre bureau au Canada, le cabinet du premier ministre possède un pouvoir illimité pour recueillir des renseignements.

Nous venons d'apprendre qu'un employé du cabinet du premier ministre a été chargé de s'adresser à divers ministères du gouvernement pour obtenir des renseignements de nature confidentielle et personnelle au sujet du chef de l'opposition. Aucun député ne devrait pouvoir consulter les dossiers confidentiels des ministères; aucun bureau de recherche des autres partis ne peut exiger cela. Ils ont accès aux renseignements qui sont du domaine public, mais le cabinet du premier ministre peut mettre la main sur des renseignements confidentiels, voilà la différence.